

## SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
**Procès verbal**  
**du Comité syndical du Vendredi 10 Février 2012**  
~~~~~

L'an deux mil douze et le dix février 2012 à 17h00, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, régulièrement convoqué s'est réuni à la Maison de l'Economie, ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 27 Janvier 2012.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSET - Bernard FABREGUETTES - Jacky GALABRUN - Rémy PAILLES - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Joseph RODRIGUEZ - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Bernard SOTO - Jean TRINQUIER - Luc VIALA - Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET - Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Roger FAGES - Joëlle GOUDAL - André GAY - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Le Président fait l'appel des personnes présentes, absentes ou représentées, le quorum est atteint, le comité syndical peut commencer.

Le Président propose de nommer un secrétaire de séance. M. Jacky GALABRUN se propose.  
L'ensemble du comité syndical accepte et M. Jacky GALABRUN est donc désigné secrétaire de séance.

Le Président soumet au vote le procès verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du Mercredi 21 Décembre 2012, celui-ci est validé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° 2012-01 : BUDGET PRIMITIF 2012**

Lecture du rapport et du budget par M. Le Président  
Lecture et explication du Budget Primitif par Jean TRINQUIER  
Présentation et vote par chapitre

Frédéric ROIG explique qu'il trouve anormal que l'on n'arrive pas à mobiliser davantage les crédits de l'Etat. Il suggère de rappeler au Président de Région son aide même si la REGION se désengage des actions. Il faut pour les futurs budgets « une soupape de sécurité » pour garantir l'équilibre financier. Il demande à communiquer davantage sur le travail qui est mené au Pays notamment sur la Revue « Regards » qui reste incontournable et intéressante pour les chefs d'entreprises.

Après avoir lu et expliqué le budget, Jean TRINQUIER informe que l'investissement de 5000€ inscrit sur le budget devrait servir pour l'achat de matériel informatique qui reste nécessaire.

1) Le Président demande s'il y a d'autres questions concernant le budget ? Aucune question n'est posée.

Vu le rapport et les annexes présentés en séance,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, *par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

D'adopter le budget primitif 2012 lequel s'équilibre :

- En section de Fonctionnement à : 1 341 350 €
- En section d'Investissement à : 5 000 €

## DÉLIBÉRATION N° 2012-02 : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2012

Lecture du rapport par Jean TRINQUIER

Vu les statuts du SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Vu le Budget primitif 2012

Il convient de fixer les participations statutaires. Les participations des consulaires et du Conseil Général de l'Hérault sont fixes (participation au nombre de sièges).

Les participations des communautés et de la commune de Saint-Félix-de-Lodez (au prorata du nombre d'habitant - population totale en vigueur au 01.01.2012)

M. Le Président précise que les participations statutaires seront réajustées au budget supplémentaire après intégration des résultats et d'éventuelles recettes exceptionnelles, notamment si la Maison des Entreprises décide d'attribuer ses fonds propres au SYDEL.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ De fixer à **7,58 €** par habitant la participation des Communautés et de la Commune de Saint-Félix de Lodez, soit :
  - Commune de Saint-Félix de Lodez (1.155 habitants) : **8 752,02 €**
  - Communauté de communes du Clermontais (23.417 habitants) : **177 442,56 €**
  - Communauté de communes Vallée de l'Hérault (33.723 habitants) : **255 536,38 €**
  - Communauté de communes du Lodévois et Larzac (14.218 habitants) : **107 737,04 €**
  
- ✓ De rappeler que les participations statutaires 2012 sont les suivantes pour :
  - La Chambre des Métiers (1.500 € x 1 siège) : **1.500 €**
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie (1.500 € x 1 siège) : **1.500 €**
  - Le Conseil Général de l'Hérault (3.500 € x 7 sièges) : **24.500 €**

## DÉLIBÉRATION N° 2012-03 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ANIMATION TERRITORIALE GENERALE PAYS CŒUR D'HERAULT

Lecture du rapport par M. Le Président

Le Pays du Cœur d'Hérault assure la mission de coordination générale du Projet de développement durable (Charte de Pays) depuis 2002.

*La présente action porte sur :*

1. L'animation générale du territoire (vie démocratique du SYDEL -bureau, comité syndical, commission), gestion du personnel (19 agents), de l'administration, des finances (budget de 1,3 million d'Euros), animation du conseil de développement,
2. La réalisation d'étude et de la prospective par l'observatoire du pays
3. La communication pour informer la population du pays
4. L'animation et la coordination du Projet culturel et Patrimonial du pays

Concernant le SCOT, Frédéric ROIG regrette que le Lodévois n'est pas pris les mêmes décisions que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais c'est-à-dire l'adoption d'un périmètre de projet de SCOT à l'échelle des trois intercommunalités. Ce n'est pas une bonne stratégie et cela peut pénaliser le Lodévois et Larzac à moyen terme.

Il espère que les 28 communes manquantes rejoindront au plus vite la démarche de SCOT initiée pour que tout le territoire puisse avoir les mêmes services.

**Départ de Jean TRINQUIER à 18H00**

Le Président informe qu'il est d'accord pour que les communes souhaitant rejoindre le « SCOT » le fasse mais très rapidement car Monsieur le Sous-Préfet va soumettre les délibérations prises et demander l'avis du Conseil Général.

Frédéric ROIG confirme et affirme qu'il ne faut plus attendre pour le Clermontais et la Vallée de l'Hérault, c'est une affaire très importante pour leur territoire. Il regrette encore une fois que le Lodévois ne se soit pas associé aux deux autres Communauté de Communes concernant le SCOT.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

Décide :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'animation territoriale 2012 du Pays Cœur d'Hérault

**Plan de financement prévisionnel**

	Montant Eur. TTC	%
Conseil Général	145 000 €	31.5
Région Languedoc-Roussillon	16 500 €	3.6
Etat	3 276 €	0.7
Autofinancement du SYDEL	295 030 €	64.2
Total	459 806 €	100

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-04 : DEMANDE DE SUBVENTIONS EVALUATION DE LA CHARTE ET DU CONTRAT DE PAYS 2005-2011 ET DEFINITION D'UN CADRE DE REFERENCE 2013-2020**

Lecture du rapport par Manuel DIAZ

L'évaluation de la Charte de Développement Durable (Agenda 21), 2003-2013 consiste à évaluer le projet de territoire du Pays, dans sa stratégie, son organisation, son fonctionnement et sa mise en œuvre, notamment par le contrat de Pays 2005-2011.

Il est collégalement convenu de l'importance de cette action pour définir au mieux l'action du pays au cours des prochaines années et mener une action de qualité.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

Décide :

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

Subventions	Montant TTC	%
Conseil Général de l'Hérault	5 000 euros	20
Région Languedoc-Roussillon	7 500 euros	30
Etat	7 500 euros	30
Autofinancement	5 000 euros	20
Total	25 000 euros	100

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-05 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2012**

Lecture du rapport par M. Le Président

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé qui reconnaît enfin le pays comme interlocuteur et acteur du territoire. En effet, la mise en œuvre d'un tel outil courant 2012 constituerait un prolongement adapté au Projet santé de territoire initié par le Pays dès 2008.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, *par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le projet d'animation du Projet Santé de territoire 2012 du Pays Cœur d'Hérault, notamment la préparation d'un contrat local de santé,
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

**Plan de financement prévisionnel :**

Subventions	Montant € TTC	%
Etat (ARS ou FNADT)	13.250,00	50
Conseil Général de l'Hérault	7.950,00	30
Autofinancement	5.300,00	20
<b>Total</b>	<b>26.500,00</b>	<b>100</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DEPART DE M.RODRIGUEZ A 18H10**

**DÉLIBÉRATION N° 2012-06 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL EN PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.FABREGUETTES

L'action de la mission Développement Culturel et Patrimonial du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma de Développement Culturel 2008-2013. La présente action ne concerne que les dépenses externes pour l'Agenda culturel, l'action éco-festivals, et une formation action pour la définition d'un projet de développement appuyé sur le patrimoine.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le projet de développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	18 400 euros	40
Région Languedoc-Roussillon	18 400 euros	40
Autofinancement	9 200 euros	20
<b>Total</b>	<b>46 000 euros</b>	<b>100</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-07 : ACTUALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES**

Lecture du rapport par M. Le Président

Les échanges avec les services de la Région et de gestion des fonds européens, notamment du FSE, font apparaître la nécessité d'actualisé le plan de financement 2012 de la pépinière d'entreprises comme suit :

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement 2012 consolidé

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	24 219 euros	14.7
Région Languedoc-Roussillon	33 810 euros	20.4
Europe - FSE	73 753 euros	44.6
Autofinancement	33 549 euros	20.3
Total	165 331 euros	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

### **DÉLIBÉRATION N°2012: 08 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ANIMATION ET ACTION ECONOMIQUE GENERALE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.Le Président

Depuis le 1er Janvier 2011, le service économique du Sydel Pays Coeur d'Hérault :

1. Favorise l'accueil et le développement des entreprises
2. Valorise les savoir faire et les atouts spécifiques du Pays Coeur d'Hérault dans une logique de qualité, d'excellence et d'ancrage au territoire

La présente demande permettra de mobiliser les aides du Conseil général dans le cadre d'une convention partenariale pour le développement économique du Coeur d'Hérault.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'animation et l'action économique 2012 du Pays Coeur d'Hérault :

Plan de financement 2012

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	62 500 euros	41.9
Région Languedoc-Roussillon		
Europe - FSE		
Autres	20 000 euros	13.4
Autofinancement	66 629 euros	44.7
Total	149.129 euros	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire

### **DÉLIBÉRATION N°2012-09 : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. Le Président

Pour faire suite à une étude présentée fin 2010, menée sur le Pays Coeur d'Hérault sur les besoins en circuits courts alimentaires, le service économique a animé avec « Un Plus Bio » un collectif afin d'élaborer un projet alimentaire, en orientant sa réflexion sur la production, la mise en marché et la promotion/information.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour le projet alimentaire de territoire du Pays Cœur d'Hérault 2012 :

**Plan de financement 2012**

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	9 352 euros	36.0
Région Languedoc-Roussillon		
Europe - FSE	11 431 euros	44.0
Autofinancement	5 196 euros	20.0
<b>Total</b>	<b>25.979 euros</b>	<b>100%</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 3<sup>ème</sup> PHASE MISSION ET ACTION ECO-CONSTRUCTION PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. Le Président

La mission éco-construction, débutée en 2010, après constitution d'un diagnostic et définition d'une stratégie, se poursuit avec la mise en œuvre d'un plan d'actions. Elle s'inscrit dans la Charte du Pays - axe Construire et Habiter autrement - et le programme Leader - axe Dynamique urbaine intégrée et gestion de l'espace.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide :

- ✓ D'approuver l'action,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement 2012**

Mission éco-construction 2012	Recettes prévisionnelles	
Animation - coordination- suivi	Autofinancement	19 712,00 €
Evènements éco-construction	Conseil Général	22 068,00 €
Déploiement de la veille éco-construction-outils	Conseil Régional	15 060,00 €
Communication	Leader/ FEADER	16 720,00 €
Guide : conception, édition, parution	<b>Total</b>	<b>73 560,00 €</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-11: DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. Le Président

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**Décide :**

- ✓ D'approuver l'action PCET,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement 2012**

PCET : action 2012	Recettes prévisionnelles		
Suivi de projet - coordination - Définition d'un cahier des charges	Conseil Général de l'Hérault	12240 €	36%
Supports de communication	Leader	14960 €	44%
Communications	Autofinancement	6800 €	20%
Appui à la mobilisation	Total	34 000 €	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-12 : DEMANDES DE SUBVENTIONS MISSION TIC ET ENTREPRISES  
RENFORCEMENT DES ENTREPRISES PAR L'OUTIL NUMÉRIQUE 2<sup>ème</sup> PHASE**

**Lecture du rapport par M. Le Président**

Initiée en 2011, la mission de renforcement des entreprises locales par l'outil numérique entre dans sa 2<sup>ème</sup> phase avec le développement et la mise en ligne du portail internet et de son module foire virtuelle.

Le Président informe que les techniciens des Chambres Consulaires seront consultés pour choisir les entreprises pilotes dans cette mission.

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver la 2<sup>ème</sup> phase du projet Mission T.I.C. et Entreprises – Renforcement des entreprises par l'outil numérique,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

Financeurs	Montant TTC en €	%
Conseil Général de l'Hérault	17 100	30
Union Européenne	22 800	40
Autofinancement	17 100	30
Total	57 000	100

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-13: AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE  
JEUNES DU CŒUR D'HERAULT POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2011**

**Lecture du rapport par M. Le Président**

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens de l'action publique du territoire, la mise en œuvre de cette action s'est effectuée dans un cadre partenarial avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault. Une convention de partenariat a donc été passée pour l'année 2011 entre le SYDEL et la MLJ à cet effet.

Pour diverses raisons, la mission initiale a dû être poursuivie jusqu'au mois de janvier 2012. Un avenant à cette convention ci-annexé est à présent proposé afin d'entériner le fait que la mission ait été prolongée jusqu'au 31 janvier 2012.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ De valider l'avenant à la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault pour le projet local de santé 2011,
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-14: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU CŒUR D'HERAULT POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2012**

Lecture du rapport par M. Le Président

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. En effet, la mise en œuvre d'un tel outil constituerait un prolongement adapté au Projet santé de territoire initié par le Pays dès 2008.

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens de l'action publique du territoire, la mise en œuvre de cette action s'effectuera de nouveau dans un cadre partenarial avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault de février à décembre 2012.

La répartition des frais ainsi que les engagements de deux signataires, SYDEL et Mission Locale Jeunes, sont prévus dans la convention de partenariat.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ De valider le projet de convention ci-annexé de partenariat avec la MLJ du Cœur d'Hérault pour le Projet Local de Santé 2012, qui comprend notamment une contribution financière de 23.536,00 € TTC,
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-15 : CREATION GRAPHIQUE POUR LA REALISATION DES COUVERTURES DES AGENDAS CULTURELS N° 23 A 26**

Lecture du rapport par M. Le Président

Depuis 2006, *L'Agenda Culturel*, outil de communication recensant les manifestations professionnelles du territoire, participe à la structuration et la valorisation de la dynamique culturelle du Pays Cœur d'Hérault.

Dans l'objectif de soutenir et de valoriser la création artistique locale, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault demande chaque trimestre à un artiste du territoire, choisi parmi les candidatures reçues, de réaliser la couverture de *L'Agenda culturel*.

Bernard FABREGUETTES explique que nous réalisons opérons cette formalité depuis 2010.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'attribuer 250 € à chaque candidat retenu pour réaliser les couvertures des agendas culturels n° 23 à 26,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2012.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-16 : TARIF DES SERVICES DE LA MAISON DE L'ECONOMIE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. Le Président



Les tarifs des services de la Maison de l'Economie ont été votés le 26 mai 2011. Il est proposé de les compléter sur 2 points :

- 1 - Les prix journée de la location de salles
- 2 - Prestations conseils/accompagnement

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ De voter les tarifs,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment les conventions correspondantes.

\*\*\*

*Le Président demande à l'ensemble du Comité Syndical s'il y a une question à laquelle il peut répondre, aucune question n'est posée.*

*Le Président Clôture donc la séance en remerciant tous les Membres du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.*

\*\*\*

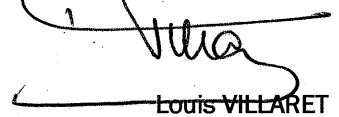
**La séance est levée à 18h17**

Le Secrétaire de séance



Jacky GALABRUN

Le Président du SYDEL  
du Pays Cœur d'Hérault



Louis VILLARET